

## **Règlement Trail des Sapeurs Pompiers d'Auffay 2022**

1- Épreuve de course à pied et rando marche sur les communes d'Auffay, Saint Denis Scie, Vassonville, Saint Maclou de Folleville.

02 - Les épreuves le samedi 1 octobre 2022 au départ du parking du gymnase (rue Georges Pompidou 76720 Auffay), avec un Trail de 16 km départ 15 H, Trail de 8 km départ 15 H 15 et Rando marche 7 km départ 15 H30.

03 – Ravitaillement prévu sur le parcours 1 léger en eau, et un plus complet eau et nourriture.

04 – Inscription depuis le site internet ( on sinscrit.com) jusqu'au Jeudi 29/09/2022 12 H00, inscription à partir du 25 / 04 / 2022 sur site sécurisé, ou par courrier.  
Seulement les inscriptions pour Rando Marche jusqu'au samedi 01/ 10 / 2022 jusqu'à 15 H 15.  
Aucune inscription sur place pour les trails.

05 – Retrait des dossards le samedi 1 / 10 / 2022 de 10 H à 15 H.  
Prévoir justificatif licence ou certificat médical pour les trails.

06 – Info pratique stationnement parking de la salle des fêtes rue du 8 mai ou parking du collège rue Emmanuel Lecoœur,  
Vestiaires, douches et toilettes à dispositions.

07 – Récompenses lots : les 3 premiers / 3 premières au scratch des 3 épreuves sont récompensés ainsi que les 2 premiers de chaque catégorie non cumulable des trails seulement sont récompensés.  
Un lot surprise offert à chaque participant au retrait des dossards.

08 – Tirage au sort pendant la course de nombreux lots, présence obligatoire pour récupérer les lots.

09 – Certificat médical et licence. La participation aux épreuves sportives organisés ou agréés par les fédérations sportives est subordonnées à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition ou pour les non-licenciés aux-quelles ces compétitions de trail sont ouvertes, à la présentation d'un certificat médical ou sa copie qui doit dater de moins d'un an à la date de l'épreuve. Aucune restitution ne sera possible même après la course.  
Aucun dossard ne sera délivré aux coureurs ne pouvant donner l'une des pièces indiquées ci-dessus.

10 – Il appartiendra à chaque personne de vérifier qu'elle est correctement assurée. Quand à l'organisation, une assurance spécifique a été souscrite au près de Smacl Assurances.

11 – L'assistance médicale est assurée par les Sapeurs Pompiers et les ambulances Val de Scie d'Auffay.

12 – Sécurité à chaque passage de route un signaleur sera présent, ainsi que du personnel pompier sur l'ensemble des parcours afin de diriger les participants.

13 – Il est conseillé d'avoir un téléphone portable sur soi pour prévenir l'organisation en cas de problème. Ne jamais laisser un blessé seul.

14 – Environnement : Il appartiendra aux participants de laisser les paysages propres sans y laisser toutes sortes de déchets. Des Sacs poubelles seront mis aux différents ravitaillements. Se munir de son gobelet, aucun gobelet sera donné.

15 – Passage privé : Il est formellement interdit de refaire le parcours en dehors du jour de la course, car de nombreux passages dans des propriétés privées.

16 – L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, de raccourcir ou modifier les parcours si les conditions de sécurité n'étaient pas réunies, sans que les concurrents ne puissent prétendre au remboursement de leur participation. De même, en cas d'annulation de force majeure tempête ( vent + 80 km/h, ou autre annulation décidée par la préfecture ....) aucun remboursement ne pourra être effectué.

17 – Le classement se fait par chronométrage, par Chrono Normandie via le dossard avec puce. Toutes les puces de chaque dossard seront récupérées à l'arrivée. Le dossard doit être visible sur la poitrine du participant.

18 – L'engagement implique l'acceptation du règlement.

19 – L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident, de blessures durant le déroulement de l'épreuve ou du trajet d'aller et retour de l'épreuve.

**L'amicale des Sapeurs Pompiers d'Auffay**